

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence STAPS - Niveau 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence STAPS - Niveau 1 comme suit :

Membres du jury

GRIMBERT Alain, Président, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE EXCEPTIONNELLE
ENNEQUIN Gael, Vice-président, MAÎTRE DE CONFÉRENCES CL. NORMALE

Semestre 1

THOMAS Frederique, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE EXCEPTIONNELLE
DORE Eric, MAÎTRE DE CONFÉRENCES H. CL.
HILLAIRET Dieter, MAÎTRE DE CONFÉRENCES H. CL.
MARTIN Vincent, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS 2E CL.
PAPUT Gregory, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE
GIRODET Pascal, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
SETRUK David, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE
HAMMACHE Nasser, PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE

Semestre 2

THOMAS Frederique, PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE EXCEPTIONNELLE
DORE Eric, MAÎTRE DE CONFÉRENCES H. CL.
BOYER Simon, MAÎTRE DE CONFÉRENCES CL. NORMALE
MARTIN Vincent, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS 2E CL.
VASLIN Philippe, MAÎTRE DE CONFÉRENCES CL. NORMALE
RIX LIEVRE Geraldine, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS 1E CL.
PAPUT Gregory, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE
HAMMACHE Nasser, PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE
VERNEY Julien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024